

Prix de leadership émergent à la direction de programme

Processus de mise en candidature 2024

But

Ce prix annuel est remis à un directeur ou une directrice de programme de résidence à la formation médicale postdoctorale (FMPD) ou à un directeur ou une directrice de programme de domaine de compétence ciblée (DCC) qui a entamé son mandat il y a moins de deux (2) ans. Cette personne doit avoir rapidement exercé une influence sur son programme de résidence en apportant des changements positifs. Le Bureau de la FMPD décerne un Prix chaque année. Le ou la récipiendaire reçoit une plaque en reconnaissance de sa contribution ainsi qu'une bourse de 500 \$ versée au fonds de son programme de résidence pour l'enseignement aux résidents et résidentes.

Critères d'admissibilité

Le candidat ou la candidate doit répondre aux critères suivants :

- Assurer la direction d'un programme de résidence ou d'un programme de DCC
 - depuis moins de deux (2) ans
 - Les candidats et candidates à ce prix ne doivent pas avoir passé plus de 28 mois à ce poste au moment de la mise en candidature.
 - Diriger un programme agréé par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou par le Collège des médecins de famille du Canada
- Démontrer des qualités de leadership efficace, agir comme un modèle à suivre et défendre les intérêts de leurs résidents et résidentes et de leur programme
- Avoir exercé une influence sur son programme de résidence en apportant des changements positifs et en favorisant un environnement d'apprentissage optimal
- Avoir déployé des efforts qui reflètent au moins un rôle CanMEDS ou qui incarnent ou intègrent plusieurs rôles CanMEDS
- Être un ou une membre en règle faisant preuve d'intégrité et servant de modèle aux autres

Mises en candidature

- Les directeurs et directrices de département, les directeurs et directrices de division, les médecins superviseurs ainsi que les résidents et résidentes peuvent proposer des candidatures.
- Il n'est pas permis de proposer sa propre candidature.
- Les directeurs et directrices de programme ne peuvent être candidats qu'à un (1) prix par an :
 - Le Prix de leadership à la direction de programme OU le Prix de leadership émergent à la direction de programme

Processus de soumission

Les dossiers de candidature doivent inclure les pièces suivantes :

- Trois (3) lettres :
 - Une (1) lettre de mise en candidature
 - Deux (2) lettres de recommandation
 - Au moins une des lettres ci-dessus, mais pas plus de deux (2) d'entre elles, doit provenir d'un résident ou d'une résidente du programme de la personne dont on propose la candidature.
- Une version récente du curriculum vitæ (dont la longueur n'excède pas 3 pages) de la personne dont on propose la candidature.

Date butoir pour la mise en candidature

Les dossiers complets doivent être présentés au plus tard le **lundi 29 avril 2024, à midi**. Aucune considération ne sera accordée aux mises en candidatures tardives.

Processus de sélection

Les candidatures sont évaluées par le comité des Prix à la direction de programme du Bureau de la formation médicale postdoctorale.